

**APPEL A CANDIDATURE  
RESPONSABLE D'ATELIER  
POLE DE MANE**

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 8 MARS 2019**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Sous l'autorité de son responsable de secteur :**

Maintenir les véhicules dans leur état d'origine, en accord avec l'homologation du constructeur et les règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Le Responsable d'atelier est responsable de tous les véhicules de l'intercommunalité et de leurs bons entretiens.

**ACTIVITÉS PRINCIPALES :**

- réaliser les opérations d'entretien des véhicules (sur site ou en déplacement).
- détecter les dysfonctionnements, déterminer et mettre en œuvre les solutions techniques de remise en état du véhicule et des équipements.
- tester les véhicules.
- renseigner les supports de suivi d'intervention.
- assurer la gestion du matériel, du bâtiment et des stocks fournitures de l'atelier.
- veiller aux bons entretiens des véhicules par les différents chauffeurs, agents de l'interco.
- demander les devis et commander les pièces.
- rechercher les pièces les moins coûteuses pour l'interco.
- veiller à ce que les machines soient disponibles au plus vite pour les services.
- suivre les stocks des consommable et des fluides.
- faire remonter les informations à son Directeurs.
- préparer aux mines ou aux contrôles techniques tous les véhicules de l'interco.
- Participer à la préparation de certains marchés et aux différentes réunions techniques pouvant associer l'atelier.

**ACTIVITÉS SECONDAIRES OU OCCASIONNELLES :**

- conducteur d'engins de fauchage (tracteur avec rotofaucheuse et epareuse)
- conducteur de véhicules PL et SPL (camions 19T, 26T, BOM, camion PL avec remorques)
- conducteur de la chargeuse
- conducteur de véhicules de tourisme
- travaux de ferronnerie (utilisation poste à souder, ébarbeuse, perceuse, groupe électrogène...)
- utilisation de tout le matériel de l'atelier mécanique, nécessaire à l'entretien de tous les véhicules (pont, fosse,...)
- transférer les engins sur un chantier
- entretien du lac à Touille, du quai de transfert de Montgaillard et du parking de la poterie à l'epareuse.
- Intervention epareuse ou tracteur avec broyeur sur chemin de rando et sur communes

**SUJÉTIONS PARTICULIÈRES LIÉES À LA FONCTION :**

- l'agent doit être autonome dans la recherche des causes d'un défaut et des techniques de remise en état du véhicule,
- l'agent doit être capable de commander les pièces nécessaires à la remise en état d'un véhicule,
- l'agent doit obligatoirement porter les équipements de protection individuelle (E.P.I) liés aux activités exercés,
- l'agent doit prendre connaissance, auprès du responsable, de toutes les consignes de sécurité et de travail liées à ses activités et s'y conformer de manière rigoureuse,
- l'agent est responsable du matériel et outillage entreposés dans le magasin.

Cadre d'emplois des Adjoint technique/Agent de Maitrise.

Permis C et CE avec FIMO à jour, CACES 8, 6, 2, 7 et AIPR.

Temps complet 36 heures hebdomadaires (6 jours RTT).

Rémunération statutaire + Régime Indemnitaire

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT**

**Siège**

15 avenue de Comminges 31260 MANE  
Tél. 05 61 98 49 30 | Fax 05 61 97 12 81

**Pôle Aspet**

Rue Armand Latour 31160 ASPET  
Tél. 05 61 94 86 50 | Fax 05 61 94 86 56

**Pôle Saint-Martory**

4 rue des Villas 31360 SAINT-MARTORY  
Tél. 05 61 90 36 30 | Fax 05 61 90 16 65

[www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)